

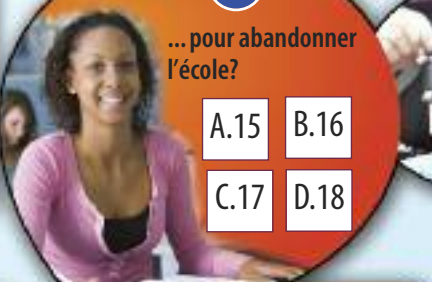
Quel âge dois-je avoir au Nouveau-Brunswick?

Jeu-questionnaire pour les jeunes. Encerchez la bonne réponse!

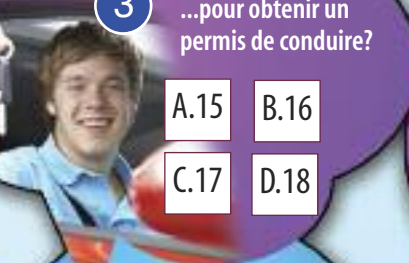
1 ... pour acheter de l'alcool?
A.17 B.18 C.19 D.20



2 ... pour abandonner l'école?
A.15 B.16
C.17 D.18



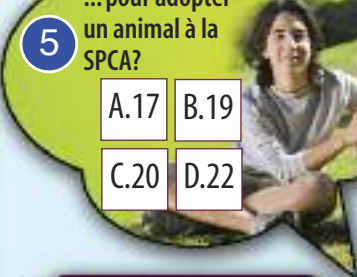
3 ... pour obtenir un permis de conduire?
A.15 B.16
C.17 D.18



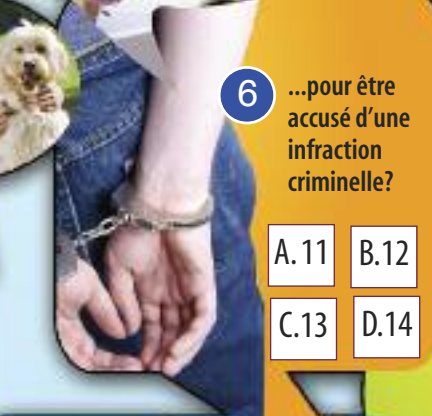
4 ... pour me marier?
A.15 B.17 C.18 D.20



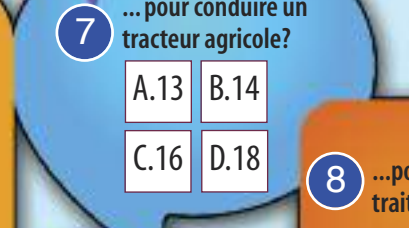
5 ... pour adopter un animal à la SPCA?
A.17 B.19
C.20 D.22



6 ... pour être accusé d'une infraction criminelle?
A.11 B.12
C.13 D.14



7 ... pour conduire un tracteur agricole?
A.13 B.14
C.16 D.18



8 ... pour consentir à un traitement médical?
A.14 B.15
C.16 D.17



9 ... pour consentir légalement à une activité sexuelle?
A.12 B.14 C.16 D.19



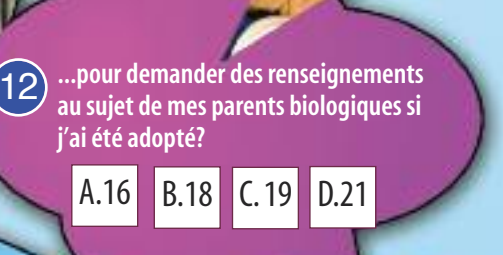
10 ... pour changer de nom?
A.16 B.18
C.19 D.21



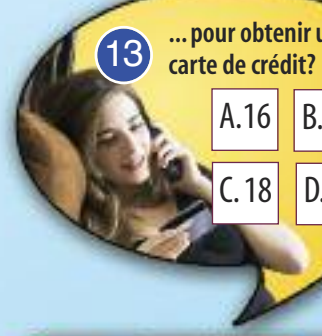
11 ... pour faire partie d'un jury?
A.16 B.17
C.18 D.19



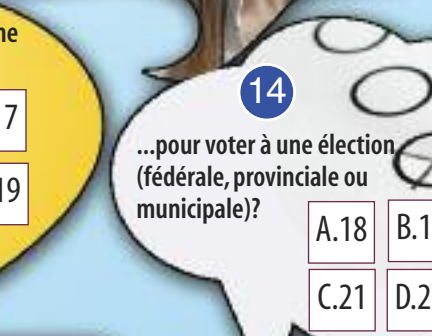
12 ... pour demander des renseignements au sujet de mes parents biologiques si j'ai été adopté?
A.16 B.18 C.19 D.21



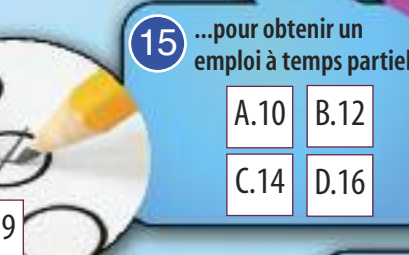
13 ... pour obtenir une carte de crédit?
A.16 B.17
C.18 D.19



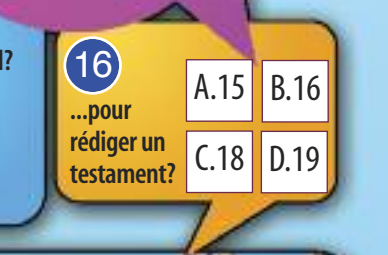
14 ... pour voter à une élection (fédérale, provinciale ou municipale)?
A.18 B.19
C.21 D.22



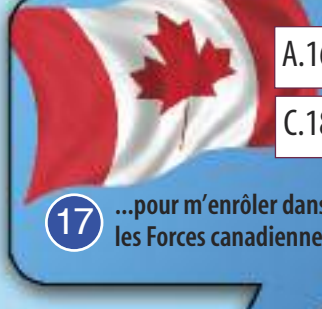
15 ... pour obtenir un emploi à temps partiel?
A.10 B.12
C.14 D.16



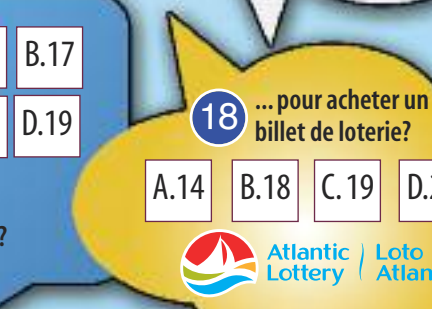
16 ... pour rédiger un testament?
A.15 B.16
C.18 D.19



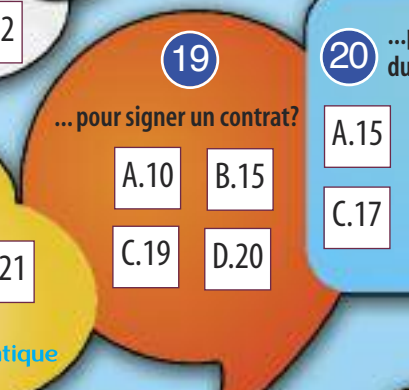
17 ... pour m'enrôler dans les Forces canadiennes?
A.16 B.17
C.18 D.19



18 ... pour acheter un billet de loterie?
A.14 B.18 C.19 D.21



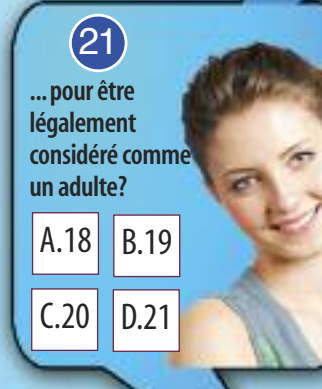
19 ... pour signer un contrat?
A.10 B.15
C.19 D.20



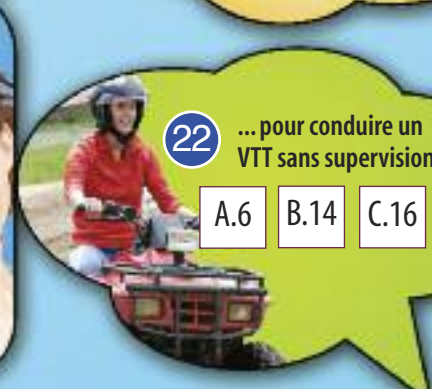
20 ... pour donner du sang?
A.15 B.16
C.17 D.18



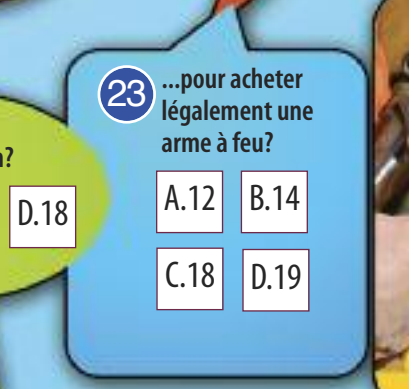
21 ... pour être légalement considéré comme un adulte?
A.18 B.19
C.20 D.21



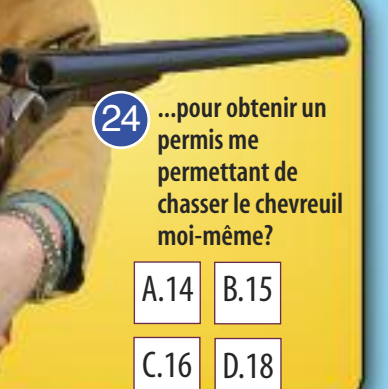
22 ... pour conduire un VTT sans supervision?
A.6 B.14 C.16 D.18



23 ... pour acheter légalement une arme à feu?
A.12 B.14
C.18 D.19



24 ... pour obtenir un permis me permettant de chasser le chevreuil moi-même?
A.14 B.15
C.16 D.18




Bonnes réponses : (Voir l'endos pour plus d'information à propos de l'âge et de la loi)

1	20	17
2	15	14
3	16	15
4	18	17
5	19	20
6	11	12
7	13	14
8	14	15
9	12	14
10	16	18
11	16	17
12	16	18
13	16	17
14	18	19
15	10	12
16	15	16
17	16	17
18	14	18
19	10	15
20	15	16
21	18	19
22	6	14
23	12	14
24	14	15



Réponses détaillées

1. **Quel âge dois-je avoir pour acheter de l'alcool?**

C. 19 ans. Voir la *Loi sur la réglementation des alcools*, L.R.N.-B. 1973, chap. L-10, paragraphe 38(2).

2. **Quel âge dois-je avoir pour abandonner l'école?**

D. 18 ans. Vous pouvez quitter l'école plus tôt si vous obtenez votre diplôme. Voir la *Loi sur l'éducation*, L.N.-B. 1997, chap. E-1.12, alinéa 15(1)b).

3. **Quel âge dois-je avoir pour obtenir un permis de conduire?**

B. 16 ans, avec le consentement des parents. Pour conduire entre minuit et 5 h, il faut cependant être âgé d'au moins 21 ans ou être accompagné d'une personne titulaire d'un permis de conduire. Voir les dispositions de la *Loi sur les véhicules à moteur*, L.R.N.-B., 1973, chap. M-17, par. 81(1) et chap. M-17, art. 84.

4. **Quel âge dois-je avoir pour me marier?**

C. 18 ans. Si vous avez 16 ou 17 ans, vous pouvez vous marier à condition d'obtenir le consentement de vos parents ou de vos tuteurs. Si vous êtes âgé de moins de 16 ans, la seule façon de vous marier est d'obtenir une décision d'un juge de la Cour du Banc de la Reine. Voir la *Loi sur le mariage*, L.R.N.-B. 1973, chap. M-3, articles 19 et 19.1.

5. **Quel âge dois-je avoir pour adopter un animal à la SPCA?**

B. 19 ans. Cette information se trouve sur le site Web de la SPCA, dans ses politiques d'adoption.

6. **Quel âge dois-je avoir pour être accusé d'une infraction criminelle?**

B. 12 ans. Voir le *Code criminel*, L.R.C. 1985, chap. C-46, art. 13. Au Nouveau-Brunswick, une personne âgée de 16 ans ou plus peut recevoir une peine applicable aux adultes pour certaines infractions sérieuses.



7. **Quel âge dois-je avoir pour conduire un tracteur agricole?**

B. 14 ans, avec le consentement des parents. Voir la *Loi sur les véhicules à moteur*, L.R.N.-B. 1973, chap. M-17, paragraphe 82(1).

8. **Quel âge dois-je avoir pour consentir à un traitement médical?**

C. 16 ans, mais il y a des exceptions pour les personnes de moins de 16 ans si elles sont en mesure de comprendre la nature et les conséquences du traitement. Voir la *Loi sur le consentement des mineurs aux traitements médicaux*, L.N.-B. 1976, chap. M-6.1, articles 2 et 3.

9. **Quel âge dois-je avoir pour consentir légalement à une activité sexuelle?**



C. 16 ans. Dans certaines situations, par exemple, si l'autre personne est en situation de confiance ou d'autorité ou s'il y a exploitation, une personne doit avoir 18 ans pour consentir à une activité sexuelle. Bien qu'il existe certaines exceptions pour des personnes âgées de moins de 16 ans basées sur le principe de «différence d'âge», un enfant âgé de moins de 12 ans ne peut jamais consentir à une activité sexuelle. Voir le *Code criminel*, L.R.C. 1985, chap. C-46, article 150.1.

10. **Quel âge dois-je avoir pour changer de nom?**

C. 19 ans, sauf si vous êtes marié ou si vous êtes un parent qui a la garde d'un enfant. Voir la *Loi sur le changement de nom*, L.N.-B. 1987, chap. C-2.001, paragraphe 4(1).

11. **Quel âge dois-je avoir pour faire partie d'un jury?**

D. 19 ans. Voir la *Loi sur les jurés*, L.N.-B. 1980, chap. J-3.1, article 2.

12. **Quel âge dois-je avoir pour demander des renseignements au sujet de mes parents biologiques si j'ai été adopté?**

C. 19 ans. Il y a une exception pour les personnes adoptées de moins de 19 ans si elles ont le consentement de leurs parents adoptifs (et dans certains cas, le consentement de leurs parents biologiques). Le ministre du Développement social peut également faire une exception pour une personne âgée de moins de 19 ans, même si elle n'a pas le consentement de ses parents. Voir la *Loi sur les services à la famille*, L.N.-B. 1980, chap. F-2.2, paragraphe 92(5).

13. **Quel âge dois-je avoir pour obtenir une carte de crédit?**

D. 19 ans. Voir la *Loi sur l'âge de la majorité*, L.R.N.-B. 1973, chap. A-4.

14. **Quel âge dois-je avoir pour voter à une élection (fédérale, provinciale ou municipale)?**

A. 18 ans. Voir la *Loi électorale du Canada*, L.C. 2000, chap. 9, article 3, la *Loi électorale*, L.R.N.-B. 1973, chap. E-3, alinéa 43(1)a) et la *Loi sur les élections municipales*, L.N.-B. 1979, chap. M-21.01, paragraphe 13(1).

15. **Quel âge dois-je avoir pour obtenir un emploi à temps partiel?**

C. 14 ans. Voir la *Loi sur les normes d'emploi*, L.N.-B. 1982, chap. E-72, articles 39 à 41.

16. **Quel âge dois-je avoir pour rédiger un testament?**

D. 19 ans, sauf si vous êtes marié, êtes membre des Forces armées canadiennes ou êtes un marin ou un homme de mer. Voir la *Loi sur les testaments*, L.R.N.-B. 1973, chap. W 9, article 8.

17. **Quel âge dois-je avoir pour m'enrôler dans les Forces canadiennes?**

B. 17 ans. Afin de vous enrôler dans les Forces canadiennes (Armée de terre, Force aérienne, Marine), vous devez être âgé d'au moins 17 ans. Toutefois, vous devrez avoir le consentement d'un parent ou d'un tuteur jusqu'à ce que vous ayez atteint l'âge de majorité, qui est de 19 ans au Nouveau-Brunswick. À l'âge de 16 ans, vous pouvez vous enrôler dans la Réserve ou entrer au Collège militaire royal si vous avez le consentement d'un parent ou d'un tuteur. Ces renseignements sont accessibles sur le site Web des Forces canadiennes.

18. **Quel âge dois-je avoir pour acheter un billet de loterie?**

C. 19 ans. Cette information est affichée sur le site Web de la Société des loteries de l'Atlantique.

19. **Quel âge dois-je avoir pour signer un contrat?**

C. 19 ans. Voir la *Loi sur l'âge de la majorité*, L.R.N.-B. 1973, chap. A-4.

20. **Quel âge dois-je avoir pour donner du sang?**

C. 17 ans, selon la Société canadienne du sang.

21. **Quel âge dois-je avoir pour être légalement considéré comme un adulte?**

B. 19 ans. Voir la *Loi sur l'âge de la majorité*, L.R.N.-B. 1973, chap. A-4, paragraphe 1(1).

22. **Quel âge dois-je avoir pour conduire un VTT sans supervision?**

C. 16 ans. À l'âge de 6 ans vous pouvez conduire un VTT si vous êtes supervisé par un adulte sur un circuit fermé et vous êtes tenu de vous conformer aux exigences des lois et règlements prévus. Voir le *Règlement sur les jeunes conducteurs*, Règlement du Nouveau-Brunswick 2009-51 pris en vertu de la *Loi sur les véhicules hors route*, L.N.-B. 1985, chap. O-1.5 et l'article 19.1 de ladite loi.

23. **Quel âge dois-je avoir pour acheter légalement une arme à feu?**

C. 18 ans. Cependant, à l'âge de 12 ans, si vous avez complété avec succès un cours sur la sécurité des armes à feu et vous avez le consentement de vos parents, vous pouvez obtenir un permis de mineur pour emprunter une carabine ou un fusil de chasse pour certaines activités, telles la chasse, tir à la cible ou participer à une compétition. Voir la *Loi sur les armes à feu*, S.C. 1995, c. 39, s. 8.

24. **Quel âge dois-je avoir pour obtenir un permis de chasse me permettant de chasser le chevreuil moi-même?**

(D) 18 ans. Mais, une personne âgée entre 16 et 17 ans peut détenir un permis de chasse si elle possède deux années d'expérience de la chasse, si elle a suivi les cours de formation requis et est accompagnée d'un chasseur possédant un permis de chasse. Pour chasser l'orignal, vous devez avoir au moins 18 ans. Voir les règlements pris en vertu de la *Loi sur le poisson et la faune*, L.N.-B. 1980, chap. F-14.1 : *Règlement sur la chasse*, Règlement du Nouveau-Brunswick 84-133, et *Règlement sur la chasse à l'orignal*, Règlement du Nouveau-Brunswick 94-47.